



# Formulaire de remboursement des frais d'activités

REMBOURSEMENT DE FRAIS NON-RÉSIDENT -  
MAXIMUM 80 \$ DEUX FOIS PAR ANNÉE, PAR PERSONNE

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom			
Date de naissance			
Nom du parent qui fait la demande			
Adresse			

## ACTIVITÉS

1 <sup>re</sup> activité		Saison	
Lieu			
2 <sup>e</sup> activité		Saison	
Lieu			

## DESCRIPTION DES COÛTS

	1 <sup>re</sup> activité	2 <sup>e</sup> activité
Coût d'inscription non-résident :	\$	\$
Coût d'inscription résident :	- _____ \$	- _____ \$
Demande de remboursement :		

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ (Résolution # 15-11-158 amendant la résolution # 10-12-232)

Les personnes résidant à Sainte-Lucie-des-Laurentides s'inscrivant à des activités non offertes par la municipalité sont admissibles à un remboursement de « frais non-résident » (la différence entre le tarif non-résident et le tarif résident), jusqu'à concurrence de 80 \$, deux fois par année, par personne, sur présentation du reçu original et d'une preuve de résidence.

J'ai pris connaissance des conditions d'admissibilité.

\_\_\_\_\_  
Signature

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Code budgétaire		Montant admissible	
# Chèque			
Nom de l'employé		Date	